

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUETTES DU 15 OCTOBRE 2020.

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence du Maire, Michel CAPDECOMME.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (23)** : Michel CAPDECOMME, Gilles VACHER, Danièle AKNIN, Liliane GALY, Pierre SEROUGNE, Matthieu SEVESTRE, Marie-Gisèle MASCLÉ, Nathalie BOUCARD, Sylvie MOREAU, Nathalie MORENO, Marie-Rose CIAVALDINI, Marc FAURÉ, Emmanuel ROSTIROLLA, Magali VERHAEGHE, Anne GAVALDA, Cyril DOS SANTOS, Thierry PARIS, Laurence MEYNIER, Stéphanie LANG-LALANNE, Olivier ESTRISPEAU, Thierry GOMBAUD, Elia RIUS, Morad MAACHOU.

**ÉTAIENT ABSENTS AVEC PROCURATION (4)** : Karin CHALUT à Michel CAPDECOMME, Philippe DIAS à Matthieu SEVESTRE, Xavier LOPEZ à Liliane GALY, Michel MASCLÉ à Marie-Gisèle MASCLÉ.

**ÉTAIENT ABSENTS SANS PROCURATION (0)** : /

**SECRETARE DE SÉANCE** : Matthieu SEVESTRE.

## Création d'une commission ouverte action sociale.

Le Conseil Municipal décide :

- de créer une commission en charge de l'action sociale, composée de 13 membres en plus du maire, dont 7 élus (5 membres de la majorité et un membre de chacun des deux groupes d'opposition), et de 6 membres extérieurs représentant les associations,
- De ne pas procéder au scrutin secret,
- De nommer les 7 membres élus suivants : Marie-Gisèle MASCLÉ, Danièle AKNIN, Marie-Rose CIAVALDINI, Magali VERHAEGHE et Karin CHALUT pour le groupe majoritaire, Elia RIUS pour le groupe minoritaire « O Roquettes », et Stéphanie LANG-LALANNE pour le groupe minoritaire « VRE ».
- De nommer les 6 membres extérieurs suivant : Martine GUIRAUD, Guy TRAMIER, Laurence CAMOZZI, Alain MOMAS, Marion LOZOUET et Hubert SAINT-CLIVIER

*Vote à l'unanimité des suffrages exprimés.*

## Proposition de membres pour la Commission Communale des Impôt directs (CCID)

Le Conseil Municipal décide :

- de ne pas procéder au scrutin secret,
- de dresser la liste des 32 candidats suivants proposés au Directeur des Services Fiscaux, parmi lesquels il désignera 8 titulaires et 8 suppléants : Françoise GERAUD, Denis DUFOUR, Liliane GALY, Christian MOREAU, Pierre SEROUGNE, Hubert SAINT-CLIVIER, Christiane HAMET-BAROTTO, Catherine DUFFAUT, Alain MOMAS, Danièle AKNIN, Emmanuel ROSTIROLLA, Nathalie BOUCARD, Gilles VACHER, Philippe DIAS, Cyril DOS SANTOS, Yannick ALBUCHER, Thierry GOMBAUD, Anne GAVALDA, Karin CHALUT, Françoise ROQUES, Sylvie MOREAU, Nathalie MORENO, Xavier LOPEZ, Magali VERHAEGHE, Marie-Gisèle MASCLÉ, Matthieu SEVESTRE, Martine KEANE, Marie-Rose CIAVALDINI, Jean AGUER, Ameline ALCOUFFE, Michel MASCLÉ, Marc FAURÉ.

*Vote à l'unanimité des suffrages exprimés.*

## **Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et le Muretain Agglo**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est le nouveau cadre de toutes les interventions de la CAF sur un territoire. C'est une convention de partenariat coconstruite entre la CAF et le Muretain Agglo, visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions, en direction des habitants par une vision globale et décloisonnée sur les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'habitat, de l'insertion, de l'animation de la vie locale afin d'apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale annexée à la délibération, qui a vocation à être finalisée et complétée d'ici le deuxième trimestre 2021,
- D'autoriser le Maire, ou à défaut son représentant qu'il aura désigné, à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que ses avenants ultérieurs.

*Vote à l'unanimité des suffrages exprimés.*

## **Mise à jour du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Il y a lieu de mettre à jour le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), afin d'y intégrer les cadres d'emploi d'ingénieur territorial et de technicien territorial.

Le Conseil Municipal décide :

- de mettre à jour le régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté dans la délibération,
- d'autoriser le maire à fixer librement par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus,
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget,
- d'abroger les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire pour les cadres d'emplois indiqués à l'article 7, en particulier la délibération n°2017-5-2 du 21 décembre 2017 portant mise en place du RIFSEEP, sauf celles concernant les primes indiquées à l'article 8.

*Vote à l'unanimité des suffrages exprimés.*

## **Mission de conseil en organisation des ressources humaines du centre de gestion de la Haute-Garonne par la réalisation d'un diagnostic organisationnel des services municipaux**

L'arrivée d'une nouvelle équipe municipale est un moment privilégié pour réaliser un état des lieux de l'organisation municipale, et il paraît opportun d'avoir le regard extérieur de spécialistes de l'organisation des services territoriaux du centre de gestion. Ce diagnostic permettra de faciliter la mise en cohérence des services avec la gouvernance politique, en vue d'optimiser son organisation et de garantir la qualité des services rendus.

Le Conseil Municipal décide :

- de demander au centre de gestion de la Haute-Garonne une mission de conseil en organisation des ressources humaines avec la réalisation d'un diagnostic des services municipaux, pour un coût de 5 134 €.
- d'autoriser le maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

*Vote à l'unanimité des suffrages exprimés.*

**Don à l'association départementale des maires des Alpes Maritimes dans le cadre de l'aide aux communes sinistrées par les inondations des 2 et 3 octobre.**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association des Maires du département des Alpes Maritimes.

*Vote à la majorité des suffrages exprimés (17 pour, 10 contre).*

Compte-rendu affiché en Mairie le 16 octobre 2020.

Le Maire,  
Michel CAPDECOMME.